

# NEWS RELEASE

For Immediate Release

April 29, 2016

## **The Ontario Association of Children's Aid Societies responds to the recommendations from the jury at the Katelynn Sampson inquest**

TORONTO - Katelynn Sampson was a beautiful little girl whose life ended tragically early. She died on August 3, 2008, at the age of seven years old at the hands of her caregivers, who had been granted custody of her under the *Children's Law Reform Act* (CLRA), on the consent of her mother. Both of Katelynn's caregivers had a history with child welfare services, and Katelynn came into contact with Children's Aid on several occasions. The entire child welfare sector was devastated by Katelynn's experience and has been working since then to address the factors that contributed to her death, and remains committed to learning from the tragedy.

The Ontario Association of Children's Aid Societies (OACAS) and Children's Aid Societies welcome the release today of the jury's findings from the inquest into the death of Katelynn Sampson. "We are grateful to the jury for the tremendous effort and care they have put into reviewing all the factors that led to Katelynn Sampson's tragic death," says Mary Ballantyne, CEO of OACAS. "We will honour Katelynn by reviewing the recommendations carefully. We are deeply committed to improving our practices so that we can better protect Ontario's children."

Since Katelynn's death in 2008 the child welfare sector has made several changes to the way child protection is practiced. Protocols are also now in effect that govern the transfer of records from one CAS to another. Katelynn's death has also influenced changes to the new Child Protection Standards, which govern the work of child protection workers and will come into effect in June 2016. The CLRA has also been amended to require that Children's Aid Society records are checked when non-parental custody applications take place.

OACAS and its members will be providing a more detailed response to the recommendations once they have had a chance to review them in greater depth.

### **For more information:**

Micheila Storr, OACAS Communications Coordinator: 416-987-3680 or [mstorr@oacas.org](mailto:mstorr@oacas.org)

**About the Ontario Association of Children's Aid Societies:** OACAS is the trusted voice of child welfare in Ontario. Since 1912, OACAS has represented Children's Aid Societies in Ontario and provided service in the areas of government relations, communications, information management, education and training to advocate for the protection and well-being of children.

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

29 avril 2016

## **L'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance répond aux recommandations du jury à l'Enquête sur le décès de Katelynn Sampson**

TORONTO - Katelynn Sampson était une jolie fillette dont la vie s'est terminée tragiquement au début de sa vie. Elle est décédée le 3 août 2008 à l'âge de sept ans aux mains de ses personnes responsables, qui avaient obtenu la garde de Katelynn en vertu de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance* (LPRDE), avec le consentement de sa mère. Les deux personnes responsables de Katelynn avaient des antécédents de services du bien-être de l'enfance, et Katelynn a eu affaire à une Société d'aide à l'enfance (SAE) à plusieurs occasions. L'ensemble du secteur du bien-être de l'enfance a été dévasté par l'expérience de Katelynn et s'efforce depuis ce temps de régler les facteurs qui ont mené à son décès; le secteur est aussi toujours engagé à tirer des leçons de la tragédie.

L'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE) et les SAE accueillent favorablement la diffusion aujourd'hui des constatations du jury de l'Enquête sur le décès de Katelynn Sampson. « Nous sommes reconnaissants aux jurés des efforts extraordinaires et de l'attention qu'ils ont investis dans l'examen de tous les facteurs qui ont mené au décès tragique de Katelynn Sampson, déclare Mary Ballantyne, chef de la direction de l'AOSAE. Nous rendrons hommage à Katelynn en étudiant attentivement les recommandations. Nous sommes profondément engagés à améliorer nos pratiques de sorte que nous puissions mieux protéger les enfants de l'Ontario. »

Depuis le décès de Katelynn, en 2008, le secteur du bien-être de l'enfance a modifié passablement la pratique de la protection de l'enfance. De plus, on a mis en place des protocoles qui régissent le transfert des dossiers d'une SAE à l'autre. Le décès de Katelynn a aussi amené des changements aux *Normes de la protection de l'enfance de l'Ontario*, qui dictent le travail des intervenants en protection de l'enfance; elles entreront en vigueur en juin 2016. Par ailleurs, la LPRDE a été modifiée en vue d'exiger que les dossiers des SAE soient vérifiés lorsque des personnes qui ne sont pas les parents soumettent une demande de garde.

L'AOSAE et ses SAE membres fourniront une réponse aux recommandations plus détaillée lorsqu'elles auront eu l'occasion de les examiner plus à fond.

**Pour plus d'information :**

Micheila Storr, coordonnatrice des communications, à l'AOSAE – 416 987-3680, ou  
mstorr@oacas.org

**À propos de l'Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE) :** L'AOSAE est la voix fiable dans le domaine du bien-être de l'enfance en Ontario. Depuis 1912, l'AOSAE représente les Sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario et offre des services en matière de relations avec le gouvernement, de communications, de gestion de l'information, d'éducation et de formation afin d'appuyer la protection et le mieux-être des enfants.